

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 23 février 2009

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE VINGT TROIS FÉVRIER DEUX MILLE NEUF**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du  
*17 février 2009.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -  
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI  
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -  
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -  
Mme Hélène VINCENT - Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF -  
Mme Aline BLANC-TAILLEUR - M. Pascal GARCIA - Mme Christine CRIFO -  
M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT -  
Mme Bity DIENG - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON -  
M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE -  
Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND -  
Mme Gisèle TAVEL - M. Jacques THIAM - Mme Nathalie BERANGER -  
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS -  
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -  
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie DRULHON donne pouvoir à M. Farid DERBAL de 17H25 à 17H55  
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à Mme Monique VUAILLAT de 17H25 à 21H45  
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES de 17H25 à 18H00  
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H25 à 00H15  
M. Henri BAILE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H25 à 00H15  
Mme Marguerite BON donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H25 à 00H15  
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H25 à 00H15.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

## **Communication sur la situation économique et sociale / Plan de relance**

Intervention (s) : M. le Maire, M. SAFAR, M. NOBLECOURT, Mme FIORASO, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, M. DE SANS NICOLAS, M. de LONGEVIALLE, M. VOIR, M. KUNTZ, M.DJELLAL, M. BETTO, M. MOTTE. M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. Bernard SOULAGE, représentant la Région Rhône Alpes en qualité de Vice-président délégué aux transports, déplacements et infrastructures et M. Alain MISTRAL, représentant le Département de l'Isère en qualité de 10<sup>ème</sup> Vice-président chargé de l'administration générale et des finances.

**DELIBERATION N° 1 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC Minatec :**  
suppression de la ZAC.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND, M. DE SANS NICOLAS, M. LACHCAR, Mme CRIFO, M. MOTTE, M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de prononcer, conformément à l'article R-311-12 du Code de l'urbanisme, la suppression de la ZAC Minatec ;**

**- de demander au concessionnaire de clôturer les opérations de la concession d'aménagement et de procéder à la reddition des comptes ;**

**- de rendre publique la présente délibération par voie d'affichage en Mairie pendant la durée d'un mois et d'en faire mention dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département, ainsi que dans le recueil des actes administratifs conformément à l'article R. 300-5 du Code de l'urbanisme;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 2 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAC des Berges dite ZAC Polytec :**  
suppression de la ZAC.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de prononcer, conformément à l'article R. 311-12 du Code de l'urbanisme, la suppression de la ZAC des Berges dite ZAC Polytec ;**

**- de demander au concessionnaire de clôturer les opérations de la concession d'aménagement et de procéder à la reddition des comptes ;**

**- de rendre publique la présente délibération par voie d'affichage en Mairie pendant une durée d'un mois et d'en faire mention dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le Département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la commune, conformément à l'article R. 311-5 du Code de l'urbanisme ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 3 - (D 007) - PROJET URBAIN - Presqu'île - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation préalable au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, le bilan ci-annexé, de la concertation préalable se rapportant à la révision simplifiée du PLU de Grenoble et à la définition de son contenu.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste**

DELIBERATION N° 4 - (D 008) - PROJET URBAIN - Presqu'île - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, le bilan ci-annexé, de la concertation préalable, mise en œuvre en vue d'aménager le site destiné à recevoir le projet de la Presqu'île ;

- de poursuivre la concertation selon des modalités adaptées pour mobiliser les acteurs les plus diversifiés possibles ;

- de confirmer qu'il est opportun de créer une zone d'aménagement concerté sur ce site.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 5 - (D 010) - PROJET URBAIN - Presqu'île - Plan Local d'Urbanisme - Arrêt du dossier définitif du projet de révision simplifiée, au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'arrêter le dossier définitif du projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme ;

- de tenir à la disposition du public le dossier définitif du projet de révision simplifiée du PLU, tel qu'arrêté par conseil municipal, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme ;

- d'afficher en mairie et dans ses annexes la présente délibération pendant un mois, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'urbanisme.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 6 - (D 009) - PROJET URBAIN - Presqu'île - Opération d'aménagement -  
Approbation du dossier de création de Zone d'Aménagement Concerté.

**Le Conseil municipal décide :**

- de créer une zone d'aménagement concerté qui sera dénommée "Z.A.C. de la Presqu'île" sur le périmètre, ci-annexé ;

- d'approuver le dossier de création, ci-annexé, comprenant :

- un rapport de présentation,

- un plan de situation,

- un plan de délimitation du périmètre de la zone,

- une étude d'impact,

- l'indication du mode de réalisation ainsi que le régime applicable au regard de la taxe locale d'équipement ;

- d'exonérer cette zone de la taxe locale d'équipement, à condition que les constructeurs supportent au moins le coût des équipements visés à l'article 317 quater de l'annexe II du Code général des impôts ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure en vue de l'établissement du dossier de réalisation ;

- de publier la présente délibération au recueil des actes administratifs et de la rendre publique par voie d'affichage en mairie pendant la durée d'un mois et d'en insérer mention dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R. 311-5 du Code de l'urbanisme. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier pourra être consulté.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 7 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au financement d'outils d'appui et d'accompagnement à la création d'activités - Année 2009.

Intervention(s): Mme FIORASO.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'accorder aux structures d'appui à la création d'activités suivantes, au titre de l'année 2009, les subventions suivantes :

- 26 363 € à la société coopérative de production (SCOP) ACEISP (Accompagnement à la Création d'Emplois et à l'Insertion Sociale et Professionnelle)

- 12 000 € à l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique)

- 36 800 € à l'association MCAE - Isère Active

- 37 600 € à l'association GRenoble Alpes INcubation (GRAIN)

- 24 000 € à l'association PETALE (Pépinière Technologique Alpine d'Entreprises),

- 7 400 € à l'association Réseau Entreprendre Isère

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi de ces financements et notamment les conventions entre la Ville de Grenoble et la SCOP ACEISP (annexe 1), entre la Ville de Grenoble et l'incubateur GRENOBLE ALPES INCUBATION (GRAIN) (annexe 2), entre la Ville de Grenoble et l'association MCAE - Isère Active (annexe 3) et entre la Ville de Grenoble et l'association PETALE (Pépinière Technologique Alpine d'Entreprises) (annexe 4).

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 8 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - BOUCHAYER-VIALLET : Cession de locaux sis 8 rue Ampère .

**Le Conseil municipal décide :**

- de céder à Monsieur Argyrios MARKADAS, Madame Danielle MARKADAS, Monsieur Constant MARKADAS, Monsieur Stéphane ROY, Madame Audrey ROY et Monsieur Alain FLANDIN, auxquels se substituera la SCI Eau de Sel en cours de constitution, l'intégralité de l'étage d'une superficie d'environ 1 010 m<sup>2</sup> ainsi que deux halls au rez de chaussée d'une superficie de 70 m<sup>2</sup> dans le bâtiment 3, situé 8 rue Ampère à Grenoble, conformément au plan de cession ci-annexé ;

- de dire que les biens seront cédés au prix global de 336 000 € payé à concurrence de 231 000 € à la signature de l'acte authentique et à concurrence de 105 000 € payables à terme et convertis en l'obligation pour l'acquéreur de prendre à sa charge la quote-part de la Ville des frais de maîtrise d'œuvre et des travaux de couverture et de façade du bâtiment selon les descriptifs des devis quantitatifs joints à l'offre d'achat ;

- d'autoriser Monsieur Argyrios MARKADAS, Madame Danielle MARKADAS, Monsieur Constant MARKADAS, Monsieur Stéphane ROY, Madame Audrey ROY et Monsieur Alain FLANDIN, auxquels se substituera la SCI Eau de Sel en cours de constitution, à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires au projet sur la parcelle IN 13 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 9 - (D 016) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble - Avenant financier 2009

**Le Conseil municipal décide :**

- d'accorder à la mission locale de Grenoble une subvention de 256.000 €, au titre de l'année 2009,

- d'accorder la mise à disposition de personnel et de locaux pour un montant estimé à 60 000€, au titre de l'année 2009,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint,

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 10 - (D 001) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention cadre entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique - Année 2009

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'accorder à la régie de quartier Villeneuve-Village Olympique une subvention pour l'année 2009 d'un montant de 144 480€ selon le détail ci-dessous :**
  - **une subvention de fonctionnement à hauteur de 33 600 €,**
  - **une subvention de 65 380 € au titre de l'activité des correspondant(e)s de coursives,**
  - **une subvention de 45 500 € au titre de l'activité des correspondants de nuit,**
- **d'accorder à la Régie de Quartier une mise à disposition à titre gracieux de locaux et de matériel pour un montant estimé à 44 135 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 11 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et l'association FACE Grenoble (Fondation Agir Contre l'Exclusion) - Année 2009.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'accorder à l'association FACE Grenoble (Fondation Agir Contre l'Exclusion) une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 600 €, au titre de l'année 2009,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 12 - (D 011) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention triennale entre la Ville de Grenoble et l'association Grenoble Solidarité - avenant financier 2009  
Intervention(s): Mme GIROD de l'AIN, M. MOTTE, M. DJELLAL, Mme BOILEAU, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'accorder à Grenoble Solidarité, pour l'année 2009, une subvention de fonctionnement de 100 700 €,**
- **d'accorder à Grenoble solidarité, pour l'année 2009 une aide en nature (locaux, personnel et matériel) d'un montant de 121 102€,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 13 - (D 017) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Chantier d'insertion sur le site de la Bastille - Convention Ville de Grenoble / ADFE (Association Dauphinoise pour la Formation et l'Emploi) - Année 2009  
Intervention(s): M.NOCODIE

**Le Conseil municipal décide :**

- d'accorder à l'ADFE, pour l'année 2009, une participation financière de 42.000 € selon le détail ci-dessous :
  - subvention de fonctionnement : 3.000 €
  - chantier Bastille : 36.000 €
  - mise à disposition d'un local : 3.000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 14 - (D 018) - RELATIONS INTERNATIONALES - Signature d'une convention de coopération décentralisée entre la Ville de Grenoble et la Communauté de Communes du District de Bethléem en Palestine.

Intervention(s): M. DETROYAT, Mme GIROD de l'AIN, M. le Maire

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de coopération décentralisée entre la Ville de Grenoble et la Communauté de Communes du District de Bethléem en Palestine.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 15 - (B 004) - LOGEMENT - Approbation de la programmation de construction de logements sociaux pour l'année 2009

Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. CHAMUSSY, Mme HANFF, Mme BOILEAU

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la programmation ci-annexée,
- de transmettre à Monsieur le Préfet de l'Isère et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole la présente délibération et ses pièces annexes comportant le détail de la production de logements sociaux au titre de l'année 2009.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 16 - (B 009) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par Actis, 17 rue Colonel Dumont

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et ACTIS et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de verser à ACTIS la participation de 44 500 € à l'opération de réalisation de logements sociaux telle que présentée ci-avant.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 17 - (B 007) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Prolongation de la mise à disposition de locaux pour l'association La Fabrique des Petites Utopies - Avenant 2009  
Intervention(s): Mme NEPI

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 21 rue Albert Thomas à l'association La Fabrique des Petites Utopies, lequel prolonge la mise à disposition jusqu'au 31 août 2009 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 18 - (B 006) - FINANCES - Amélioration accueil des usagers : sollicitation d'une subvention au titre de l'aide exceptionnelle aux collectivités territoriales  
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme DOUTRIAUX, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. le Maire oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès des autorités nationales pour l'obtention d'une aide exceptionnelle aux collectivités territoriales d'un montant de 10 000 euros pour le projet d'amélioration de l'accueil des usagers.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 19 - (C 012) - EDUCATION - Démolition-Reconstruction du groupe scolaire Beauvert - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, organisation du concours de maîtrise d'oeuvre.  
Intervention(s): M. BRON, Mme CADOUX, M. KUNTZ, Mme BLANC TAILLEUR, M. LAERON, M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver le programme de démolition-reconstruction sur site, du groupe scolaire Beauvert ;**
- **d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 11 556 000 € TTC, toutes dépenses confondues, valeur mai 2008 et hors actualisation des prix ;**
- **d'approuver le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ;**
- **d'approuver le principe de réalisation de logements sur la partie Ouest de la parcelle actuellement occupée par le groupe scolaire Beauvert dans le cadre d'une opération d'aménagement à réaliser ultérieurement ;**
- **de poursuivre la concertation avec les habitants, usagers et professionnels concernés ;**
- **conformément aux dispositions des articles 22, 24, 71 et 74 du code des marchés publics et en application du décret n°93-1269 du 29 novembre 1993, d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre sur « Esquisse+ », pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Beauvert, dans le cadre d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;**

- d'autoriser la publication d'un avis d'appel public à la concurrence relatif à cette procédure ;
- d'approuver la composition du jury de concours présidé par Monsieur le Maire de Grenoble ou son représentant et comprenant, outre les cinq conseillers municipaux ci-après, deux personnalités compétentes et quatre maîtres d'œuvres désignés par le président du jury :
  - de désigner pour siéger au sein du jury :
    - M. Gildas LAERON - titulaire et Mme Céline DESLATTES - suppléante.
    - Mme Marie-Claire NEPI - titulaire et Mme Camille PLET - suppléante.
    - Mme Marie-France MONERY - titulaire et M. Patrice VOIR - suppléant.
    - Mme Bernadette CADOUX - titulaire et Mme Marguerite BON - suppléante.
    - M. Gilles KUNTZ - titulaire - et Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - suppléante.
- de fixer le nombre de candidats admis à concourir à quatre maximum ;
- de fixer la prime à verser à chaque concurrent à hauteur de 50.000 euros hors taxes, soit 59.800 euros TTC, dans la limite du respect par celui-ci des spécifications du règlement. La rémunération du contrat de maîtrise d'oeuvre tiendra compte de l'indemnité perçue au titre du concours par le concurrent attributaire ;
- de fixer le remboursement des frais de transport et d'hébergement des membres du jury non domiciliés à Grenoble sur justificatifs de leurs moyens de transports à concurrence du remboursement tarif SNCF 2ème classe et de leur frais de restauration pour leur participation aux réunions du jury, le coût des prestations relatives à ces interventions faisant l'objet d'une commande spécifique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous les documents se rapportant au dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

**Délibération : Adoptée**

**Vote séparé :**

**- Composition du jury :**

**Adopté à l'unanimité.**

**Le reste de la délibération est adopté.**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 20 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions financières 2009 conclues entre la ville de Grenoble et les associations culturelles.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver pour l'exercice 2009 les termes des conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations culturelles : Equipe de création théâtrale - les 38ème RUGISSANTS
- CREARC - Cinémathèque Française de Grenoble - LE STUD.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointes en annexes.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 21 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur culturel - avenants financiers pour l'année 2009

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations : Gestion du festival de jazz de Grenoble - Barbarins et Fourchus - Festival du Court métrage en plein air - Atelier de Recherche et de Création Dramatique - Théâtre Prémol - Pied à coulisse/Le PacifiqueCDC, les avenants précisant le montant des subventions (tableau annexé) affectées pour l'exercice 2009.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 22 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution de la bourse des arts plastiques de la ville de Grenoble pour l'année 2009

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à répartir, durant les sessions de la bourse des arts plastiques de la Ville de Grenoble, un montant de 15 000 € entre les lauréats, conformément à l'avis du jury.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 23 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour la réalisation d'un programme 2008-2010 de connaissance, de conservation et de transmission du patrimoine naturel remarquable (phase 2009).

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes au titre du programme 2008-2010 de connaissance et de transmission du patrimoine naturel remarquable le versement de sa participation pour la réalisation de la phase 2009 de ce programme, à savoir 12 450 € pour l'organisation des rencontres du patrimoine naturel sur le thème "Le minéral et le fossile" et 8 900 € pour la réalisation et la publication d'un fascicule et d'un poster sur "27 minéraux et fossiles remarquables" de la Région Rhône-Alpes".

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 24 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme des expositions temporaires pour l'année 2009. Demande de subvention à l'Etat.

**Le Conseil municipal décide :**

**En conséquence, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise en oeuvre de la programmation des expositions temporaires du musée de Grenoble pour l'année 2009, conformément aux budgets prévisionnels visés en annexe,  
- de solliciter auprès de l'Etat des subventions les plus élevées possibles.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 25 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention itinérance de l'exposition Katz.

**Le Conseil municipal décide :**

**En conséquence, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'itinérance entre les musée partenaires ;**
- **d'autoriser le Maire à signer cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 26 - (C 004) - EDUCATION - Conventions pluriannuelles avec les associations du secteur socio-culturel - avenants financiers pour l'année 2009.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 27 - (C 003) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement d'une Classe d'Intégration Spécialisé (CLIS) de la Commune de Saint Martin d'Hères accueillant des enfants grenoblois - Année scolaire 2008/2009

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune de Saint Martin d'Hères, fixant la participation de la ville de Grenoble au fonctionnement des CLIS de Saint Martin d'Hères à 1 430.41€ au titre de l'élève grenoblois qui y est scolarisé durant l'année scolaire 2008-2009.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 28 - (C 005) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement d'une Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS) de la commune de Saint Egrève accueillant des enfants grenoblois - Année Scolaire 2007/2008

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune de Saint Egrève, fixant la participation de la ville de Grenoble au fonctionnement des CLIS de Saint Egrève à 1 474€ au titre de l'élève grenoblois qui y a été scolarisé durant l'année scolaire 2007-2008.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 29 - (C 021) - EDUCATION - convention de mise à disposition de locaux situés dans l'école Jean Macé sis 3 rue Joseph Lyonnaz à Grenoble, au profit de l'association "Union de Quartier Arago Jean Macé Martyrs"

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local (45m2) sis 3 rue Joseph Lyonnaz à l'Association "Union de Quartier Arago Jean Macé Martyrs" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 30 - (C 013) - JEUNESSE - Attribution d'une subvention à l'Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesse (ADIIJ) pour l'année 2009.  
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'attribuer une subvention de 53 565 € à l'Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesse (ADIIJ) pour l'année 2009,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)"- Pour : le reste**

DELIBERATION N° 31 - (C 022) - SPORT - Convention générale d'objectifs avec l'Association Grenoble Basket 38 : avenant financier pour l'exercice 2009.  
Intervention(s): Mme CADOUX, M. le Maire, M. PILAUD

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Grenoble Basket 38 un avenant financier d'un montant de 10 000 € pour l'exercice 2009.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 32 - (C 014) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat avec les associations Grenoble Université Club - Judo Club du Dauphiné (GUC - JCD), Grenoble Université Club (GUC) Escrime et convention tripartite avec le Département de l'Isère et l'UCPA

**Le Conseil municipal décide :**

- d'accueillir sur les installations sportives municipales, à titre gratuit, les manifestations sportives organisées par les associations GUC - JCD et GUC Escrime et par le Département de l'Isère associé à l'UCPA,
- de mettre à disposition, gratuitement : matériel, mobilier, décoration florale, et de participer à la communication sur les événements,

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 750 € au GUC - JCD et de 2.000 € au GUC Escrime,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 33 - (A 009) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Convocation de la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur le mode de gestion des parkings en ouvrage.

Intervention(s): M. CHIRON, Mme BOILEAU

**Le Conseil municipal décide :**

- en application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à saisir la Commission consultative des services publics locaux au sujet du choix du mode de gestion des parkings en ouvrage.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, ADES, Alternatifs"- Pour : le reste**

DELIBERATION N° 34 - (A 010) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Convocation de la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet de résiliation unilatérale du contrat de délégation de service public entre la ville de Grenoble et la société Vinci Park CGST.

Intervention(s): M. CHIRON

**Le Conseil municipal décide :**

- en application de l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à saisir la Commission consultative des services publics locaux sur le projet de résiliation unilatérale du contrat de délégation de service public des parkings en ouvrage entre la ville de Grenoble et la société Vinci Park CGST.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, ADES, Alternatifs"- Pour : le reste**

DELIBERATION N° 35 - (A 013) - STATIONNEMENT - Parking Robert Schuman - Cession des contrats d'amodiation des places 1008A à 1021A conclus avec la SCPI ATLANTIQUE MUR REGIONS au profit de la SCI Grenoble 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats d'amodiation, portant sur les places de stationnement 1008A à 1021A situées dans le parking Robert Schuman, signés avec la SCPI ATLANTIQUE MUR REGIONS actant leur cession au profit de la SCI GRENOBLE 2008 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les nouveaux contrats d'amodiation de ces places avec la SCI GRENOBLE 2008.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, ADES, Alternatifs"- Pour : le reste**

DELIBERATION N° 36 - (A 020) - DEPLACEMENTS - Projet de modernisation de l'axe ferroviaire du Sillon Alpin Sud (phase 2) entre Montmélian (Savoie) et Saint Marcel les Valence (Drôme) - Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique - Avis de la Ville de Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

- de donner un avis favorable à la réalisation des travaux de modernisation de l'axe ferroviaire du sillon alpin sud (phase 2) entre Montmélian (Savoie) et Saint-Marcel-lès-Valence (Drôme), sous réserve de la mise en place des protections phoniques détaillées dans l'étude d'impact.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 37 - (A 019) - DEPLACEMENTS - Réalisation d'une enquête téléphonique sur les pratiques de déplacement dans la région grenobloise et recalage 2008 du modèle VISEM/DAVISUM - Convention financière entre la ville de Grenoble et le Syndicat Mixte de Transport en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC)

**Le Conseil municipal décide :**

- de participer à la démarche de réalisation d'une enquête téléphonique sur les pratiques de déplacement et de recalage sommaire 2008 du modèle Visem/Davisum dans la région grenobloise ;

- d'adopter le plan de financement dont le coût est estimé à 196 897,48 € TTC, et dont la part versée par la ville de Grenoble s'élève à 16 421,08 € TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 38 - (A 014) - VOIES PUBLIQUES - Convention de maintenance et d'entretien des signalisations verticale, horizontale et lumineuse au carrefour du Rondeau.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention, jointe en annexe, par laquelle la ville de Grenoble prend en charge, pour le compte de la ville d'Echirolles, la maintenance et l'entretien des signalisations verticale, horizontale et lumineuse au carrefour du Rondeau.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 39 - (A 007) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de rénovation du quartier Hoche / Sembat : protocole de cession avec Grenoble Habitat.  
Intervention(s): M. KUNTZ, M. MOTTE

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole, ci-annexé, fixant notamment les conditions financières et techniques de cession du tènement cadastré section CR numéros 8 et 9 à Grenoble Habitat.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 40 - (A 015) - URBANISME AMENAGEMENT - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec ACTIS

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ACTIS la convention d'occupation du domaine public, ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 41 - (A 001) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - FLAUBERT - CLOS D'OR : Acquisition d'un tènement pour la réalisation de la "coulée verte".

**Délibération : RETIREE EN SEANCE**

DELIBERATION N° 42 - (A 004) - URBANISME GESTION FONCIERE - EHPAD BAJATIERE :  
Modification de la durée du bail à construction.

**Le Conseil municipal décide :**

- de porter à 60 ans la durée du bail à construction, consenti par la délibération n° 50-B011 du 28 janvier 2008, à signer avec l'association "La Bajatière" ;

- de dire que les autres termes de la délibération susmentionnée et les autres clauses et conditions générales et particulières du bail restent inchangés ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 43 - (A 021) - ESPACES PUBLICS - Demande d'une subvention à l'Etat pour le financement exceptionnel des opérations coup de poing de la propreté de l'espace public.  
Intervention(s): M. GARCIA

**Le Conseil municipal décide :**

- de demander une subvention de 10 000 euro à l'Etat, pour le financement exceptionnel des opérations coup de poing de la propreté de l'espace public ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 44 - (A 016) - ENVIRONNEMENT - Convention pluriannuelle d'objectifs 2009-2011 avec la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA).

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville de Grenoble et la FRAPNA, jointe en annexe, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2009 ;

- d'autoriser le versement d'une première subvention d'un montant de 58 752 € au titre de l'année 2009 au profit de la FRAPNA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 45 - (A 017) - ENVIRONNEMENT - Convention pluriannuelle d'objectifs 2009-2011 avec la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI).

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville de Grenoble, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2009 ;
- d'autoriser le versement d'une première subvention d'un montant de 36 525 € au titre de l'année 2009 au profit de la MNEI ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 46 - (A 022) - DOMAINE PUBLIC - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'union de quartier Berriat - Saint Bruno - Europole pour l'occupation d'une parcelle de terrain de 80 m<sup>2</sup> environ dans l'enceinte du parc Marliave, rue Marx Dormoy, à usage de jardin partagé.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser l'occupation, par l'association Union de Quartier Berriat - Saint Bruno - Europole, de la parcelle, destinée à un projet de jardins partagés, située dans le parc de Marliave, rue Marx Dormoy ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 47 - (A 024) - ENVIRONNEMENT - Mise à disposition de la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI) de locaux situés 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Charion - Renouvellement pour trois ans (2009-2011).  
Intervention(s): M. BERTRAND, M. GRASSET, M. le Maire

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, qui met à disposition, pour trois ans à compter du 1er juillet 2009, des locaux 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Charion au profit de la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 48 - (A 023) - ENVIRONNEMENT - Installations classées - Avis de la Ville de Grenoble sur la demande d'autorisation d'exploiter de nouvelles installations par la Société SIEMENS Transmission et Distribution.  
Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD, M. GRASSET, M. CHAMUSSY.

Un amendement est présenté par Mme DELBOS CORFIELD oralement. Celui-ci est sous amendé par M. CHAMUSSY et adopté à l'unanimité.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une activité de traitement de surface des métaux déposée par la société SIEMENS Transmission et Distribution, sous réserve :**

**- de la communication aux services de la ville de Grenoble des résultats des mesures des niveaux sonométriques, prévues après mise en place des équipements,**

**- du respect de l'avis de la régie d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole qui stipule que les eaux pompées dans la nappe ne devront pas être rejetées dans le réseau unitaire d'assainissement, qu'une convention de déversement devra être établie avec la régie d'assainissement, qu'un dispositif permettant la mesure de la quantité et de la qualité des effluents sera mis en place et que les eaux d'extinction d'incendie ne devront en aucun cas être rejetées au réseau sans contrôle de la qualité des rejets et autorisation.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 49 - (E 010) - FINANCES - Garantie d'emprunt - INNOVIA - ZAC Bouchayer-Viallet.

**Le Conseil municipal décide :**

**- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué que Inno Via va contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes selon les conditions décrites ci-dessus. Cette garantie est accordée à hauteur de la somme de 3.200.000 €, correspondant à 80% de l'emprunt d'un montant de 4.000.000 € ;**

**- qu'au cas où Inno Via, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme**

prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec Inno Via une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)"**

**Ne prennent pas part au vote : 1 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (Mme CRIFO ayant donné pouvoir à M. DJELLAL) - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 50 - (E 007) - FINANCES - Budget Principal : affectations de subventions sur crédits existants

Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD.

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |            |       |
|--|------------|-------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 09 Février | 2009, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 10 Février | 2009, |
| - Solidarité   | 11 Février | 2009, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines               | 11 Février | 2009, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 11 Février | 2009, |

**En conséquence, le Conseil municipal décide :**  
**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	1 078,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	1 820,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	522,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	400,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	1 300,00
ACMAD (CREATION MUSEE ARTISTIQUE DAUPHINOIS - ASSOC)	1 500,00
AGENCE PHOTON	15 000,00
A.I.O. - IMAGE ET OUTILS	5 000,00
AL'OPERETTE ASS	3 000,00
AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	1 500,00
AMIS DES ARTS (SOCIETE DES)	900,00
AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	7 600,00
ASS POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	4 000,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	84 200,00
BARBARINS FOURCHUS	92 000,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	19 200,00
CENTRE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/CCSTI	11 400,00
CENTRE CULTUREL CINEMATOGRAPHIQUE	5 000,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	20 000,00
CINEMATHEQUE FRANCAISE DE GRENOBLE	58 400,00
CITEDANSE	9 000,00
COMPAGNIE LES AMIS DE FRANCK NOGENT	5 000,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	22 800,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	24 000,00
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	20 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	5 000,00
DAUPHYLACTERE/ASS BULLES DINGU	7 000,00
DE L'AUTRE COTE DU MIROIR/DALM	13 000,00
EN SCENE ET AILLEURS - THEATRE DE TOILES	7 500,00
ENCORPS A VENIR	3 000,00
ENTR'ARTS	2 000,00
EQUIPE DE CREATION THEATRALE	36 588,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	2 500,00
FESTIVAL DE COURT METRAGE EN PLEIN-AIR	29 600,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE	7 000,00
FOLIEPHONIES (ASSOCIATION D'ACTION CULTURELLE...)	1 500,00
GESTION FESTIVAL DE JAZZ GRENOBLE ISERE	74 400,00
HARMONIE DE GRENOBLE	22 800,00
HISTOIRES DE...	3 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	15 000,00
LA MARMITE	15 000,00
LA PETITE ROULOTTE	10 000,00
LE STUD	64 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	3 000,00
LES COMPAGNIES REUNIES/THEATRE	2 500,00
LES INACHEVES ASS	5 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	15 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	20 800,00
MADE IN THEATRE	10 000,00
MJC PREMOL	35 000,00

MUSICHORAL DE GRENOBLE	600,00
MUSIDAUPHINS	8 000,00
MUSIQUE ESPERANCE ET SOLIDARITES	650,00
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	3 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE DIT L ORCHES	3 000,00
OVNI PROD	8 000,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	4 400,00
PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	60 000,00
PROJET BOB	20 000,00
SILENCIO CLUB	8 000,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	1 900,00
SOLEXINE ASS	9 500,00
STENDHAL ASSOCIATION	1 000,00
TEMPS RELATIF - ENSEMBLE VOCAL	5 000,00
38EMES RUGISSANTS (FESTIVAL)	112 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	53 565,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	19 280,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	154,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	11 000,00
CLEF - CENTRE LOISIRS ENFANCE FAMILLES	14 037,00
LE PLATEAU	18 324,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	1 420,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE/ALCM	16 154,00
MAISON DES HABITANTS	24 958,00
ME BACHELAR	19 968,00
ME CLOS D'OR	15 140,00
ME PREMOL	17 534,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	21 872,00
ME VILLENEUVE	2 502,00
MJC ALLOBROGES	39 198,00
MJC ANATOLE FRANCE	7 001,00
MJC EAUX CLAIRES	22 990,00
MJC LUCIE AUBRAC	28 462,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	33 100,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	24 234,00
MJC PARMENTIER	15 930,00
MJC PREMOL	12 304,00
MJC VILLENEUVE	31 982,00
MPT SAINT LAURENT	21 642,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	4 000,00
ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO	300,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	7 200,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	500,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	8 800,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	8 000,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	3 500,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBAL	3 800,00
GRENOBLE BASKET 38	10 000,00
GRENOBLE BOXE FRANCAISE	1 100,00
GRENOBLE MEYLAN UNIVERSITE CLUB	9 600,00
GRENOBLE NATATION	13 600,00
GUC ESCRIME	6 000,00
GUC JCD (JUDO CLUB DAUPHINE)	750,00

GUC RUGBY	7 200,00
GUC TENNIS	8 800,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (FFEPGV) SECTION DE GRENOBLE VILLE	400,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	5 200,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	2 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	20 000,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	3 000,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 400,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	8 000,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	2 500,00

**COMMISSION Solidarité**

APAJH 38 - ASSOC. POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES	1 700,00
FEMMES SDF	1 500,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	3 000,00
AMAL (ass de cooperation franco-culturelle maghrébine)	1 000,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS	2 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	1 000,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	500,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE	500,00
FEMMES SDF	10 000,00

**COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable**

COOP SCOL BEAUVERT PRIMAIRE	895,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	1 078,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	578,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	880,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL ELEMENTAIRE	750,00
FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	58 752,00
LPO ISERE - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	1 500,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	1 500,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	36 525,00
UN P'TIT VELO DANS LA TETE	3 558,00

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

AG COMPT LYCEE EAUX CLAIRES	1 500,00
APHID-ASS POUR PATRIMOINE ET HISTOIRE INDUSTRIE EN DAUPHINE	800,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	1 000,00
CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE : LYCEE + COLLEGE	2 500,00
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 500,00
COLLEGE CHARLES MUNCH	1 160,00
COLLEGE FANTIN LATOUR	1 100,00
COLLEGE LES SAULES	1 250,00
COLLEGE OLYMPIQUE	2 000,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	3 000,00
DOLMA ENFANTS DU TIBET, ASSOC. DE PARRAINAGE D'ENFANTS...	1 000,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	1 200,00
HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	3 000,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	2 620,00
LYCEE CHAMPOLLION	1 270,00
LYCEE EMMANUEL MOUNIER	3 500,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	1 000,00
RAID INP GRENOBLE	1 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	4 000,00
ACEISP - Creation emplois, insertion sociale et prof.	26 363,00
ADFE - ASS. DAUPHINOISE DE FORMATION A L'EMPLOI	3 000,00
ADIE - DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	12 000,00
AVF GRENOBLE - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES GRENOBLE	1 300,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	1 000,00
FACE GRENOBLE - FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION	27 600,00
GRENOBLE ALPES INCUBATION - GRAIN	37 000,00
GRENOBLE SOLIDARITE	100 700,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	2 000,00
LA PASSION DU BOIS	7 500,00
LES JARDINS DE LA SOLIDARITE	4 000,00
LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME	1 500,00
MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE	3 000,00
MCAE - METRO CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES	36 800,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	256 000,00
PEPINIERE TECHNOLOGIQUE ALPINE D'ENTREPRISES (PETALE)	24 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	33 600,00
RESEAU ENTREPRENDRE ISERE	7 400,00
TOTAL ARTICLE	2 428 138,00

Article :6745 (chapitre 67)

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

BANDE EN MARGE (LA)	346,80
BARBARINS FOURCHUS	2 125,80
ZONE ART	155,60
LA FOULEE BLANCHE ASSOC.	6 155,00
UNIÒN NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	2 450,38

**COMMISSION Solidarité**

DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	962,65
---------------------------------	--------

TOTAL ARTICLE 12 196,23

TOTAL BUDGET 2 440 334,23

# RECTIFICATIF

## CHAPITRE 65 – NATURE 6574

C.M du 26 janvier 2009

Il a été affecté une subvention de 2376.00 €  
à l'association COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE.

Celle-ci aurait dû être de 2190.00 €

**Il convient donc de modifier le montant inscrit dans la délibération du C.M du 26/01/2009.**

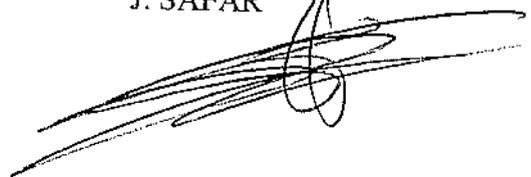
Conclusion adoptées,

**ADOPTÉE**

Affichée le

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,  
J. SAFAR



**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**- GRENOBLE ALPES INCUBATION - GRAIN :**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

**- MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE :**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

**- PEPINIÈRE TECHNOLOGIQUE ALPINE D'ENTREPRISES (PETALE) :**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

**- UNIVERSITE JOSEPH FOURIER :**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 51 - (E 015) - ANIMATION - MODIFICATION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE - (Chapiteaux, cirques et manèges Centre Ville) - Tarifs année 2009**

**Délibération : RETIRÉE EN SEANCE**

**DELIBERATION N° 52 - (E 008) - ADMINISTRATION GENERALE - "Dégrèvement de frais de mise en fourrière"**

**Le Conseil municipal décide :**

**-d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :**

**-1 dégrèvement total : soit la somme de quatre vingt onze euros et cinquante centimes.**

**-1 dégrèvement partiel : soit la somme de quarante cinq euros et soixante dix centimes.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 53 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT**

**Le Conseil municipal décide :**

**- de poursuivre l'exécution de l'opération mentionnée ci-dessus par la passation d'avenant au marché : 03A181**

**- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 54 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer le marché : 08A697 - 08A698 - 08A699 - 08A700 - 08A701 - 08A702 - 08A703 - 08A704 - 08A705 - 08A727.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 55 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.  
Intervention(s): M. KUNTZ

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste**

DELIBERATION N° 56 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette

**Le Conseil municipal décide :**

- d'accorder une remise gracieuse de dette à madame Leila HADDAD, pour un montant de 149,48 euros, correspondant à des retenues d'indemnités journalières.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 57 - (E 011) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Régime indemnitaire des personnels de la Ville de Grenoble. Modification de la délibération n°24E06 du 15 décembre 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- de retirer dans le tableau annexé à la délibération n°24E06 du 15 décembre 2008 les dispositions relatives aux assistants d'enseignement artistique et aux assistants spécialisés d'enseignement artistique ;
- de fixer le montant de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves à 1 183,12 euros par an pour les assistants d'enseignement artistique et les assistants spécialisés d'enseignement artistique ;
- de fixer le montant de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves à 2 574,17 euros par an pour les assistants d'enseignement artistique et les assistants spécialisés d'enseignement artistique exerçant les fonctions de coordinateur.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour le reste**

DELIBERATION N° 58 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Prise en charge des frais de séjour et de déplacement des personnes, intervenants extérieurs invités par la Ville pour l'année 2009.  
Intervention(s): M. KUNTZ.

**Le Conseil municipal décide :**

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes du monde culturel invitées dans le cadre des animations organisées par les bibliothèques municipales et par la direction des affaires culturelles dans le cadre du contrat Ville Lecture, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 20 000 euros;
- de prendre en charge et/ou de rembourser, sur présentation des justificatifs, de l'ensemble des frais de déplacement, des personnes extérieures se déplaçant à l'étranger, dans le cadre de missions d'intérêt communal décidées par la ville, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 50 000 euros ;
- de prendre en charge les frais engagés pour l'accueil de délégations étrangères, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 50 000 euros ;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées ou conviées à se déplacer dans le cadre des projets de la Direction de l'Action Territoriale, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 500 euros ;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées ou conviées à se déplacer dans le cadre des projets du service Economie, dans la limite d'une enveloppe budgétaire, d'un montant global de 3 000 euros pour le Forum 4i ainsi que l'organisation de colloques et expositions sur les projets européens ;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées dans le cadre du programme d'activités annuel du département Environnement Urbain, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 20 000 euros ;
- de prendre en charge les frais de séjour et de déplacement des personnes invitées dans le cadre des projets du Musée et dans le cadre des expositions temporaires dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 30 000 euros ;
- de prendre en charge les frais de séjour et de déplacement des personnes invitées par le Muséum dans le cadre de la mise en oeuvre de sa programmation culturelle dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 2 000 euros ;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées en qualité d'intervenants extérieurs dans le cadre de rencontres, colloques, séminaires organisés par la Direction de la Santé Publique et Environnementale dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 4 000 euros ;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées par la Mission Montagne dans le cadre de son programme événementiel, dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 3 000 € ;
- de prendre en charge, ou de rembourser sur présentation de pièces justificatives, les frais de séjour et de déplacement des personnes invitées ou conviées à se déplacer dans le cadre de la candidature de Grenoble à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2018, dans la limite d'une enveloppe globale de 25 000 euro;

- d'approuver la prise en charge des frais de séjour et de déplacement de personnalités invitées par la Ville, les 13 et 20 janvier 2009, à des manifestations publiques organisées à Paris dans le cadre de la candidature de Grenoble à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2018, selon l'état joint en annexe ;

- de dire qu'il sera rendu acte de ces dépenses au Conseil municipal, en fin d'exercice.

**Délibération : Adoptée**

**Vote séparé :**

- Prise en charge des frais liés à la candidature de Grenoble à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2018 :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (E 013) - ADMINISTRATION GENERALE - Parking Irvoy - Protocole transactionnel

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser M. le Maire à signer le protocole transactionnel annexé,

- d'autoriser le versement de la somme de 100 000 € T.T.C. au profit de la société ENBATRA.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 60 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil municipal décide :**

**de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Journée d'échanges et d'information sur le développement rural**

- le 13 janvier 2009 à Charbonnières - M. GRASSET

**Journée d'ouverture de la semaine "classes olympiques"**

- le 19 janvier 2009 à Autrans - MME. DRULHON

**Audition au Comité National Olympique Sportif Français**

- le 20 janvier 2009 à Paris - M. SIEBERT

**Assemblée générale Cités Unies France**

- le 21 janvier 2009 à Paris - M. DETROYAT

**Rencontre à la Cité de l'architecture et du Patrimoine avec M. DESTOT, député Maire de Grenoble et M. Claude VASCONI, Architecte**

- les 20 et 21 janvier 2009 à Paris - M. DE LONGEVIALLE

**Réunion de travail avec Madame Véronique STEPHAN, Représentante Ville et Métro auprès de la Commission Européenne et M. LUSSON, représentant permanent de la Région Rhône Alpes**

- le 22 janvier 2009 à Bruxelles - M. BETTO

**Journée de clôture de la semaine "classes olympiques"**

- le 23 janvier 2009 à Autrans - MME DRULHON

**Réunion sur la lecture publique et les BMC**  
- les 26 et 27 janvier 2009 à Paris - MME BARACETTI

**Remise du Prix Impact Médecine du Palmarès santé des villes de France**  
- le 29 janvier 2009 à Paris - M. VOIR

**Rencontre des Elus chargés de la rénovation urbaine**  
- le 30 janvier 2009 à Paris - M. MOTTE

**Finales des Championnats de France de Badminton**  
- le 1er février 2009 à Bourgoin-Jallieu - MME DRULHON

**Bureau de l'UNML**  
- le 3 février 2009 à Paris - M. DJELLAL

**Réunion de la Commission Europe de l'Association des Maires de grandes villes**  
- le 3 février 2009 à Paris - M. BETTO

**Conférence de presse - Rythmes scolaires organisée par la FCPE**  
- le 3 février 2009 à Paris - M. BRON

**Réunion de la Commission Education de l'AMGVF**  
- le 4 février 2009 à Paris - M. BRON

**Conseil d'Administration de l'U.N.C.C.A.S.**  
- le 4 février 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

**Journées d'études de l'AFEI (Association des femmes élues de l'Isère) "Action sociale et développement durable"**  
- le 5 février 2009 à L'Isle d'Abeau - MME BLANC TAILLEUR

**Réunion Séminaire permanent + Commission Santé organisés par l'Association nationale des villes pour le développement de la santé publique**  
- le 13 février 2009 à Paris - M. VOIR

**Réunion d'admission du concours d'Attaché territorial**  
- le 17 février 2009 à Aix en Provence - MME SALAT

**Rencontre avec les élus des villes centre Rhône-Alpes chargés de la culture**  
- le 20 février 2009 à Lyon - MME BARACETTI

**Bilan et avenir de la coopération décentralisée entre Grenoble et Ouagadougou**  
- le 27 février 2009 à Ouagadougou - M. DESTOT et M. PILAUD

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"+ 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 61 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation des représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : PALAIS DES SPORTS GRENOBLE-ISERE - Modification.

Intervention(s): M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès du conseil d'administration de l'association du Palais des Sports de Grenoble Isère sont désormais les suivants :**

**Assemblée générale**

**6 titulaires**

- M. Stéphane SIEBERT
- Mme Aline BLANC TAILLEUR
- M. Alain PILAUD
- Mme Sylvie DRUHLON
- M. Stéphane GEMMANI
- Mme Nathalie BERANGER

**Conseil d'administration**

**3 titulaires**

- M. Alain PILAUD
- M. Stéphane SIEBERT
- Mme Sylvie DRUHLON

**Délibération : Adoptée**

**Vote séparé :**

**Désignation au sein de l'Assemblée Générale :**

**Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste**

**Désignation au sein du Conseil d'Administration :**

**Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 62 - (G 003) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le groupe Opposition Municipale (Majorité Présidentielle – Société Civile) quitte la salle

## **VŒUX :**

- VOEU - relatif à la suppression des RASED présenté par Geneviève Fioraso et Paul Bron au nom de la Majorité Municipale.  
Intervention(s): Mme TAVEL.

Un amendement est présenté par Mme TAVEL oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **Le Conseil municipal décide :**

**Le Conseil Municipal réuni le 23 février 2009 demande au ministre de l'Education Nationale l'abandon de la suppression des 59 postes RASED dans l'académie de Grenoble, de maintenir et de renforcer le dispositif R.A.S.E.D pour garantir la qualité du service public d'éducation et la réussite pour tous.**

### **Vœu : Adopté à l'unanimité.**

- VOEU - relatif à l'avenir de l'Université de Grenoble présenté par Hakim Sabri  
Intervention(s): Mme TAVEL, M. BACHIR CHERIF, M. GRASSET, Mme FIORASO.

### **Le Conseil municipal décide :**

#### **Le Conseil Municipal de Grenoble demande :**

- Une remise à plat totale du projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs ;
- Le retrait du dispositif gouvernemental de démantèlement de la formation des enseignants et des concours pour pouvoir négocier une toute autre réforme de la formation des enseignants du 1er et 2nd degrés ;
- L'augmentation conséquente des moyens, afin de permettre un financement prenant en compte les vrais besoins ;
- Le rétablissement des emplois supprimés au budget 2009 et un plan pluriannuel de création d'emplois dans le cadre d'un budget consolidé fortement revalorisé ;
- Le refus de la précarité (CDD) par la création d'emplois stables de fonctionnaires ;
- L'arrêt du démantèlement des organismes de recherche ;
- La revalorisation de toutes les carrières ;
- L'amélioration des salaires avec un point d'indice indexé sur l'inflation et un rattrapage de sa perte de pouvoir d'achat pendant les 10 dernières années ;
- Une politique ambitieuse pour la vie étudiante.

### **Vœu : Adopté**

**Ne prennent pas part au vote : 6 MODEM + 3 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (M. BETTO, M. NOCODIE, Mme SIMIAND) - Pour : le reste.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15**

## **ANNEXE(S)**

### Liste des avenants financiers aux conventions pluriannuelles pour l'exercice 2009

Secteur	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la 1 <sup>re</sup> convention	Montant de la subvention 2008	Montant de la subvention 2009	Montant de la subvention 2009 (80% de la subvention 2008)
MUSIQUES ACTUELLES	Gestion du Festival de Jazz de Grenoble et de l'Isère	Fonctionnement et projets	CONVENTION PLURIANNUELLE CM DU 24/09/2007	93 000 €		74 400 €
MUSIQUES ACTUELLES	BARBARINS & FOURCHUS	Fonctionnement et projets	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 19/02/2003	115 000 €		92 000 €
CINEMA	Festival du Court Métrage en plein air	Fonctionnement et projets	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 29/04/2003	37 000 €		29 600 €
MUSIQUES ACTUELLES	Atelier de Recherche et de Création Dramatique	Fonctionnement et projets	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 01/12/2003	99 000 €		79 200 €
THEATRE	Théâtre PREMOL	Fonctionnement et projets	CONVENTION PLURIANNUELLE N° 46-C011 DU 26/02/2007	35 000 €	35 000 €	
DANSE	Pied à coulisse - Le PACIFIQUE/CDC	Fonctionnement et projets	CONVENTION PLURIANNUELLE CM DU 23/04/2007	75 000 €		60 000 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL  
EXERCICE 2009**

Nom Association	Objet	Montant subvention
-----------------	-------	--------------------

24

**SECTEUR 1**

<b>CSC CHORIER BERRIAT</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël	154 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>154 €</b>
<b>MJC PARMENTIER</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE - D1 animation de proximité- 1er vers	15 000 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël	930 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>15 930 €</b>

**SECTEUR 2**

<b>CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël solde	992 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 spécifique Toussaint-Noël	345 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	12 700 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>14 037 €</b>
<b>MJC ALLOBROGES</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- B1 annuel cyberspace	13 900 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- H1 financement exceptionnel mercredi	1 324 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint-Noël solde	974 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- B8 animation socio sportive 1er vers	11 500 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	11 500 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>39 198 €</b>
<b>MJC MUTUALITE</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël solde	134 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- B2.2 pratiques artistiques- 1er vers	11 400 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	12 700 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>24 234 €</b>
<b>MPT SAINT LAURENT</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- B1 annuel scientifique	2 000 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- B6 annuel environnement	2 000 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël solde	642 €	
	FONDS EVENEMENTIEL - Fête de Noël	1 500 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	15 500 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>21 642 €</b>

**SECTEUR 3**

<b>LE PLATEAU</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 spécifique Toussaint Noël	235 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël	89 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- B10 animation socio sportive- 1er vers	11 500 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	6 500 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>18 324 €</b>
<b>ME BACHELARD</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël	958 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- B6 spécifique Toussaint Noël	250 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	14 000 €	
	FONDS EVENEMENTIEL - carnaval	3 500 €	
	PROJET D.R.E - Accueil d'enfants en grande difficulté	1 260 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>19 968 €</b>
<b>MJC ANATOLE France</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël	301 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 spécifique Toussaint Noël	700 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- D6.1 animations de proximité 1er vers	6 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>7 001 €</b>
<b>MJC EAUX CLAIRES</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël	590 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 spécifique Toussaint Noël	700 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- D6.2 animation de proximité 1er vers	6 000 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	15 700 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>22 990 €</b>

**SECTEUR 4**

<b>AUESC BAJATIÈRE</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël solde	3 724 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 spécifique Toussaint Noël	900 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- B13 animation socio sportive 1er vers	6 750 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	7 800 €	
	PROJET D.R.E - Accueil d'enfants en grande difficulté	106 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>19 280 €</b>
<b>ME CLOS D'OR</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël solde	440 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	14 700 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>15 140 €</b>
<b>MJC Lucie AUBRAC</b>	CEJ-VOLET JEUNESSE- A3 quantitatif Toussaint Noël solde	462 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE- D4 animation de proximité 1er vers	24 000 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009- solde	4 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>28 462 €</b>

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL  
EXERCICE 2009**

Nom Association	Objet	Montant subvention
-----------------	-------	--------------------

**SECTEUR 5**

LOISIRS ET CULTURE MALHERBE	PEL - Année scolaire 2008/2009 - solde	15 400 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 quantitatif Toussaint Noël solde	754 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>16 154 €</b>
ME TEISSEIRE	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 quantitatif Toussaint Noël solde	872 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - D8 animation de proximité 1er vers	6 500 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009 - solde	12 700 €	
	PROJET D.R.E - Accueil d'enfants en grande difficulté	1 800 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>21 872 €</b>
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	CEJ-VOLET JEUNESSE - D7 animation de proximité 1er vers	12 000 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 spécifique Toussaint Noël	700 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009 - solde	20 400 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>33 100 €</b>

**SECTEUR 6**

MAISON des HABITANTS	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 quantitatif Toussaint Noël solde	138 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 spécifique Toussaint Noël	720 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - D3 animation de proximité 1er vers	6 000 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009 - solde	16 300 €	
	PROJET D.R.E - Accueil d'enfants en grande difficulté	1 800 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>24 958 €</b>
ME PREMOL	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 quantitatif Toussaint Noël solde	1 234 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - B11 animation socioéducative 1er vers	11 500 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009 - solde	3 000 €	
	PROJET D.R.E - Accueil d'enfants en grande difficulté	1 800 €	
<b>Soit un total de :</b>		<b>17 534 €</b>	
ME VILLENEUVE	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 quantitatif Toussaint Noël solde	62 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 spécifique Toussaint Noël	440 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009 - solde	2 000 €	
<b>Soit un total de :</b>		<b>2 502 €</b>	
MJC PREMOL	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 quantitatif Toussaint Noël solde	304 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - D5 animation de proximité 1er vers	12 000 €	
<b>Soit un total de :</b>		<b>12 304 €</b>	
MJC VILLENEUVE	CEJ-VOLET JEUNESSE - A3 quantitatif Toussaint Noël solde	482 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - B9 animation socioéducative 1er vers	11 500 €	
	CEJ-VOLET JEUNESSE - D2 animation de proximité 1er vers	12 000 €	
	PEL - Année scolaire 2008/2009 - solde	8 000 €	
<b>Soit un total de :</b>		<b>31 982 €</b>	

**AUTRES ASSOCIATIONS**

CENTRE DE LOISIRS DE GRENOBLE	CEJ-VOLET JEUNESSE - A1 développement des séjours - 1er vers	11 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>11 000 €</b>
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (ex FOL 38)	CEJ-VOLET JEUNESSE - formation des coordinateurs à la scolarité	1 420 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>1 420 €</b>
RHÔNE-ALPES PETITS DERROUILLARDS	CEJ-VOLET JEUNESSE - B1 ateliers scolaires 1er vers	4 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>4 000 €</b>

<b>TOTAL</b>		<b>423 186 €</b>
--------------	--	------------------

Annexe à la délibération N° 55 - E009  
TRANSFORMATIONS DE POSTES  
en date du 23 février 2009.

Ces transformations de postes font suite notamment aux Commissions Administratives Paritaires d'Avancement 2008 et 2009 et correspondent à la mise en adéquation des postes avec les grades et missions des agents.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Avis du CTP
Culture, Sports, Education Jeunesse	Sports	Sports (Terrain Plein Air)	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Restauration	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Agent de Maîtrise	Contrôleur	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Sports	Sports	Technicien	Contrôleur	Favorable
Solidarité	Sante Publique Environnement	Hygiène Salubrité Environnement	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Solidarité	Direction Action Territoriale Décentralisée	Antenne 1	Adjoint Administratif	Rédacteur	Favorable
Administration Générale et Relations Extérieures	Bâtiments	Architecture Maintenance Travaux	Agent de Maîtrise	Contrôleur	Favorable
Solidarité	Direction Prévention Sécurité	Police Municipale	Agent de Police	Chef de service de Police Municipale	Favorable
Environnement Urbain	Direction Espace Public	Propreté Urbaine	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Environnement Urbain	Urbanisme	Urbanisme Réglementaire	Adjoint Administratif	Rédacteur	Favorable
Environnement Urbain	Direction Espace Public	Propreté Urbaine	Agent Maîtrise	Contrôleur	Favorable
Environnement Urbain	Direction Espace Public	Propreté Urbaine	Agent Maîtrise	Contrôleur	Favorable
Environnement Urbain	Direction Espace Public	Maîtrise d'Œuvre	Agent Maîtrise	Contrôleur	Favorable
Environnement Urbain	Direction Environnement	Energie	Technicien Supérieur	Ingénieur	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Musée	Adjoint Administratif	Rédacteur	Favorable
Environnement Urbain	Urbanisme	Urbanisme Réglementaire	Adjoint Administratif	Rédacteur	Favorable
		Cabinet	Adjoint Administratif	Rédacteur	Favorable
Finances / Achats / Contrôle de Gestion	Finances	Budget Programmation	Adjoint Administratif	Rédacteur	Favorable
Solidarité	Logement	Gestion Diversification Offre	Adjoint Administratif	Rédacteur	Favorable
		Cabinet	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Sports	Sports Actions Transversales	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Avis du CTP
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Sports	Sport-Technique	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Solidarité	Prévention Sécurité	Sécurité Civile	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Environnement Urbain	Espace Public	Espaces Verts	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Environnement Urbain	Espace Public	Espaces Verts	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Restauration	Agent Maîtrise	Contrôleur	Favorable
Environnement Urbain	Urbanisme	Bureau du Plan	Agent Maîtrise	Contrôleur	Favorable
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie Circulation	Agent Maîtrise	Contrôleur	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Muséum	Assistant Conservation	Assistant Qualifié de Conservation	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Assistant Conservation	Assistant Qualifié de Conservation	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Ecole Supérieure d'Art de Grenoble	Rédacteur	Attaché	Favorable
Solidarité	Direction Action Territoriale Décentralisée	Antenne 2	Technicien	Ingénieur	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Bibliothécaire	Conservateur	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Assistant Qualifié de Conservation	Attaché de Conservation	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Assistant Qualifié de Conservation	Bibliothécaire	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant Spécialisé d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant Spécialisé d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant Spécialisé d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant Spécialisé d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique	Favorable
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens D'information	Reprographie	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	Favorable
Economie / Insertion Relations Internationales	Relations Internationales	Maison de l'International	Rédacteur	Attaché	Favorable

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Avis du CTP
Solidarité	Direction Action Territoriale Décentralisée	Antenne 6	Adjoint technique	Adjoint administratif	Favorable
Solidarité	Direction Action Territoriale Décentralisée	Antenne 6	Contrôleur	Adjoint technique	Favorable
Culture, Sports, Education Jeunesse	Jeunesse Vie Associative	Maison des Collines	Rédacteur	Attaché	Favorable

DECISIONS EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE :

09-0146	Arrêté 22/01/2009	Me FESSLER	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice vu la requête déposée devant la cour administrative d'appel de Lyon par Mme LAIFAOUI contre le jugement du tribunal administratif de Grenoble en date du 15/02/2008 rejetant sa requête tendant à l'annulation des décisions du maire en date des 5 juin, 15 juillet et 18 novembre 2003.
09-0379	Arrêté 13/01/2009	Me FESSLER	Suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression dont ont été victimes le 11/10/2008, dans l'exercice de leurs fonctions, Mme CIVALLERO, Messieurs SALVAYRE, BIZET, COTHIER, LEMAIRE. (article 11, loi 83.634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).
09-0493	Arrêté 12/02/2009	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'affaire engagée devant le Tribunal administratif de Grenoble tendant à l'annulation de l'arrêté n°08-4047 en date du 3/10/2008 délivrant permis de construire à la SARL GDP POP pour la réalisation d'un hôtel 4 étoiles 32-34 rue Thiers.
09-0495	Arrêté 12/02/2009	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'affaire engagée devant le Tribunal administratif de Grenoble tendant à l'annulation de l'arrêté n°08-3281 en date du 5/08/2008 délivrant permis de construire à l'EURL Drak'art pour la réalisation d'une salle de spectacle sur la zone d'aménagement concerté Bouchayer-Viallet.
09-0544	Arrêté 02/02/2009	Me FESSLER	Suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression dont ont été victimes le 24/12/2008, dans l'exercice de leurs fonctions, Messieurs GUYON et MANIER. (article 11, loi 83.634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

**I - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Convention	EUROVIA ALPES 4, rue du Drac 38434 Echirolles	La Ville met à la disposition du preneur le lot n°7B d'une surface d'environ 104 m <sup>2</sup> au rez de chaussée de l'immeuble 13 rue des Trembles de la ZA des Peupliers à Grenoble. Durée : du 9 janvier 2009 au 31 juillet 2009	Indemnité mensuelle HT : 314,52 €
	Convention d'occupation précaire	Association LE GALION 3, allée de la Rance 38130 Echirolles	La Ville met à disposition du preneur un local 129-131, avenue Léon Blum à Grenoble d'une superficie totale de 92 m <sup>2</sup> . Durée : 23 mois, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 jusqu'au 31 août 2010.	Redevance annuelle : 600 € HT et hors charges
	Convention d'occupation précaire	SARL DAUPHINE FACADE RENOVATION 2 rue de l'Argentière 38600 Fontaine	La Ville met à disposition du preneur un local 129-131, avenue Léon Blum à Grenoble d'une superficie totale de 171 m <sup>2</sup> . Durée : 23 mois, à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 jusqu'au 31 août 2010.	Redevance annuelle : 4 788 € HT et hors charges
	Bail commercial	Société SUPCREA 10 bis rue Ampère 38000 Grenoble	La Ville loue au preneur le lot n°46 du centre CEMOI, 10 bis rue Ampère d'une surface totale de 940 m <sup>2</sup> environ. Durée : 9 ans, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009.	Loyer annuel HT et hors charges : 90 000 €
	Avenant au bail du 29 mars 2004	Nodule Multimédia SARL 12, rue Ampère 38000 Grenoble	L'activité de la société est transférée dans le local n° 44 du centre CEMOI au 1 <sup>er</sup> étage de l'escalier A d'une surface de 250 m <sup>2</sup> , à compter du 12/12/2008 et pendant la durée des travaux de toiture.	Loyer : Idem à celui défini dans le bail du 29/03/2004
	Convention d'occupation précaire	Sarl BATI RENOV 38 29, rue de la Pissarde 38760 Varces Allières et Risset	La Ville met à disposition du preneur un local, 91 avenue Edmond Esmonin, sur le tènement HI 10, 129-131, avenue Léon Blum d'une superficie de 152 m <sup>2</sup> . Durée : 19 mois, du 21/01/2009 au 31/08/2010.	Redevance annuelle : 4 256 € HT et hors charges
	Convention d'occupation précaire	Sarl AUTIBET 14, place Bernard Palissy 38320 Poisat	La Ville loue au preneur un local portant le n°4 situé 91 avenue Edmond Esmonin sur le tènement HI 10, 129-131 avenue Léon Blum d'une superficie de 319 m <sup>2</sup> environ. Durée : 19 mois, du 01/02/2009 au 31/08/2010.	Redevance annuelle : 8 932 € HT et hors charges

	Convention d'occupation précaire	SA AIRISOL 6, rue du docteur Schweitzer 38180 Seyssins	La Ville loue au preneur un local situé 129-131 avenue Léon Blum, d'une superficie de 1 865 m <sup>2</sup> environ. Durée : 23 mois, du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 31 août 2010.	Redevance annuelle : 49 982 HT et hors charges
	Convention d'occupation précaire	Sarl DAUPHINE ISOLATION PROJECTION ZA du Meyrol 26200 Montélimar	La Ville loue au preneur un local situé 129-131 avenue Léon Blum, d'une superficie de 100 m <sup>2</sup> environ. Durée : 23 mois, du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 31 août 2010.	Redevance annuelle : 3 000 € HT et hors charges
	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du 26/12/2008	Sarl Restaurant Saray 11, rue Thiers 38000 Grenoble	La Ville étant devenue propriétaire le 30/09/2008 des locaux objets de la convention, il est convenu entre les parties que le dépôt de garantie d'un montant de 350 € versé au titre de la convention en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 entre la Sarl Restaurant Saray et l'Immobilière Castorama sera transféré sur la convention du 26/12/2008 entre la Sarl Restaurant Saray et la Ville de Grenoble, en remplacement du dépôt de garantie de 525 € demandé à l'article 5.	

**DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :**

09-0137	Arrêté 26/01/2009	Le droit de préemption urbain conféré à la Ville de Grenoble sur la parcelle IM 36 sise 68, rue du Vercors est délégué à l'Etablissement public foncier de la région grenobloise.
---------	----------------------	---